

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 11 décembre 2020 à 18 heures 30 minutes
Salle Polyvalente (Cause COVID-19)

Présents :

M. BUTET Gérard, Mme CHAPON Sylvie, Mme CHENU Annie, M. COCHON Paul, M. DAUPHIN Daniel, M. DERVIN José, M. DUCOUP Thierry, M. FERREIRA José, M. PELLAN Patrick, M. ROUSSEAU Vivien, Mme SADRIN Sylvie

Secrétaire de séance : Mme CHAPON Sylvie

Président de séance : M. DERVIN José

1 – Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Sylvie CHAPON a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2 – Approbation du compte-rendu de la dernière séance

Le dernier compte-rendu n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la séance du **25 septembre 2020**

3 – Personnel

- a) Droit à la retraite de l'agent communal
Le Maire expose que l'employé a atteint le droit à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2020. Le Conseil Municipal décide de prendre une entreprise extérieure pour l'ensemble de la tonte sur la commune.
- b) Remplacement de l'agent
Dans le cadre d'un remplacement de l'agent et d'une embauche, le Maire expose sa volonté d'embaucher une personne en contrat déterminé dans un premier temps sur une durée de 15heures hebdomadaires. Le Maire envisage aussi les possibilités d'un emploi commun avec une commune proche de La Trétoire, sous réserve d'accord sur le profil et des conditions d'embauche.

3bis – Tableau des emplois communaux

Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des emplois communaux comme suit :

- Adjoint technique principal 1^{ere} classe à 15h
- Adjoint technique principal 2^{eme} classe à 25h
- Adjoint technique à 6h
- Adjoint technique à 17h50
- Un emploi à temps complet dans l'hypothèse d'un accroissement d'activité

4 – Rentrée scolaire

Le Maire précise qu'une nouvelle directrice a pris son poste à la rentrée 2020. La rentrée s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles compte-tenu de la situation sanitaire.

Les effectifs de septembre 2020 sont de 115 enfants sur le RPI. Les premières indications pour 2021 sont de 108, c'est une situation plus sécurisante que fin 2019.

5 – Travaux 2021 pour l'école

Le SIVU a retenu comme travaux, la remise à niveau du groupe scolaire avec une attention particulière pour les soubassements. Ce sujet fera l'objet d'une demande de DETR de la part du SIVU des Meulières

6 – Plan informatique pour l'école de La Trétoire

Le Maire indique que les projets informatiques des deux écoles du SIVU ont été retenus par l'Education Nationale avec un subventionnement à hauteur de 50% du montant hors taxe (soit 3000€ par école, auquel

s'ajoutera une demande de DETR du SIVU)

Thierry Ducoup, conseiller en charge de la propreté de la commune, fait part des points suivants :

7 – Situation générale et qualité du ramassage des ordures ménagères

Les ramassages de toute nature se déroulent d'une manière correcte.

8 – Situation sur les composteurs distribués

Une action spécifique va être engagée dans les prochaines semaines contre les dépôts sauvages, d'où la distribution gratuite de composteurs et la volonté d'accompagner les habitants dans des opérations de broyage avec l'aide de la CC2M.

9 – Décharges sauvages

Une opération de nettoyage va aussi être entreprise au printemps pour supprimer le dépôt sauvage situé près de l'étang communal.

Dès les premiers jours de janvier, la commune va organiser un ramassage des sapins.

10 – Relation avec le S2E77

Le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2020, le S2E77 a vu l'arrivée de la communauté de communes de la Bassée du Montois.

11 – Relation avec le Syndicat des secrétariats de la Vallée du Petit Morin

Le Maire informe le Conseil Municipal que le syndicat a une nouvelle Directrice Générale des Services depuis fin novembre 2020.

12 – Relation avec le SIANE

Le Maire informe les conseillers que depuis le 1^{er} janvier 2020, le SIANE est devenu un service de la Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M) suite à la prise de compétence de cette dernière en matière d'assainissement.

13 – S2E77 – Adoption du RPQS 2019

Monsieur DUCOUP Thierry présente le rapport Prix et Qualité du Service du S2E77 qui est adopté à l'unanimité par le conseil municipal

14 – Situation des travaux 2020

Le Maire informe le Conseil Municipale que tous les travaux prévus et programmés sur le budget 2020 ont été achevés :

- Mise en place d'éclairage à leds pour le bourg et Le Vinot ;
- Mise en place d'un columbarium ;
- Réfection du toit de l'ancienne gare ;
- Suppression des cheminées sur le toit de la mairie ;
- le maire précise qu'un certain nombre de travaux ont été réalisé bénévolement par Gérard Butet avec son matériel et Daniel Dauphin.

15 – Travaux prévus pour l'année 2021

Le Maire présente les projets de travaux pour l'année à venir :

- Signature d'un Contrat Rural (Cor) sur la période de 2021 à 2023, financé à hauteur de 70% du hors taxes (40% par la Région et 30% par le Département) avec des projets essentiellement routiers. Il y aura un Maître d'ouvrage et un stagiaire pendant 3 mois.
- Signature d'un contrat FER pour l'acquisition d'un bien communal
- Eventuelle demande de DETR sachant que plusieurs seront faites par le SIVU et une par la CC2M

16 – Amendes de Police

Compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire actuelle, il n'a pas été retenu pour le moment de projet financé par les amendes de police. Pour le financement de ces opérations, il ne sera pas fait appel à l'emprunt à long terme mais simplement des lignes de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.

18 – Eclairage SDESM

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de La Trétoire est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant le devis présenté par l'entreprise Didier MASSON en date du 29 novembre 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** le programme de travaux et les modalités financières pour les travaux d'éclairage public
- **Délègue** la maîtrise d'ouvrage à l'entreprise Didier MASSON concernant le remplacement de 8 luminaires à La Forge et 17 luminaires à Launoy par des éclairages LED sur le réseau d'éclairage public.

Le montant des travaux est évalué, d'après le devis, à 20265,50 € HT soit 24318,60 TTC.

- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux
- **Autorise** le Maire à signer toutes les pièces relatives à la réalisation des travaux
- **Autorise** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

19 – Bâche contre l'incendie

Le Maire expose que deux hameaux ne peuvent être équipés de bornes contre l'incendie en raison d'un diamètre trop faible des canalisations d'eau. Il s'agit des hameaux de la Forge et de La Pilloterie.

Concernant le hameau de la Forge le maire propose de faire l'acquisition d'une parcelle d'environ 400m² au milieu du hameau afin d'y installer une bâche de 120m3.

Il s'agit d'un projet sous la compétence de la CC2M avec un financement de type DETR, l'installation devrait se faire fin 2021,

Le maire demande à ce qu'une réflexion soit engagée sur le hameau de la Pilloterie.

20 – Sécurité routière dans le bourg et les hameaux

Le maire indique que plusieurs administrés et lui-même ont constaté et ce, à plusieurs reprises, des excès de vitesse sur les routes de la commune. Une majorité de conseillers estiment la signalisation actuelle suffisante et ne souhaitent pas la pose de nouvelles indications.

21 – Situation financières au 30 novembre et perspectives

Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont en ligne avec les prévisions. Quant aux recettes, il faudra attendre les tous derniers jours de 2020 pour connaître les chiffres exacts ,
L'endettement continue à baisser ; la commune a un endettement inférieur aux communes de même taille.

22 – Décision modificative n°5 – Panneaux de voirie

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour des panneaux de voirie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n°5. Ainsi :

DI 2135 160	-687,12 €
DI 2158 166	+687,12 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

23 – Décision modificative n° 6 – Salaires

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour les salaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n°6. Ainsi :

DF 615231	-128,55 €
-----------	-----------

DF 6411	+82,55 €
DF 6470	+46,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 – Décision modificative n° 7 – Création de lignes téléphonique

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour la création de lignes téléphoniques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n°7. Ainsi :

DF 615232	-9032 €
DF 023	+9032 €
DI 215238 op 167	+9032
RI 021 OPFI	+9032 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

24 bis – Décision modificative n° 8 – Cordons lumineux

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Considérant la nécessité de prendre une décision modificative pour l'achat de cordons lumineux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la Décision Modificative n°8. Ainsi :

DF 615221	-1200,00 €
DF 023	+1200,00 €
DI 2188/168	+1200,00 €
RI 021/opFI	+1200,00 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

25 – Demandes de subventions Association Française des Sclérosés en Plaque et Ligue contre le cancer

Le Maire informe le conseil municipal de deux demandes de subvention des organismes. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à ces demandes.

26 – Projet hôtelier – Situation au 10 décembre 2020

Le maire présente un compte rendu détaillé au conseil (compte-rendu en annexe du présent compte-rendu de conseil)

27 - Mise en place du droit de préemption

La CC2M, suite à l'élaboration du PLUI, a mis un droit de préemption urbain sur les zones ... de la commune.

Le Conseil Municipal, quant à lui, souhaite mettre toutes les zones en zone de droit de préemption urbain.

28 – Information sur le recensement de la population 2021

En raison de la crise sanitaire, le recensement de la population initialement prévu en janvier 2021 est reporté d'une année.

29 – Questions diverses

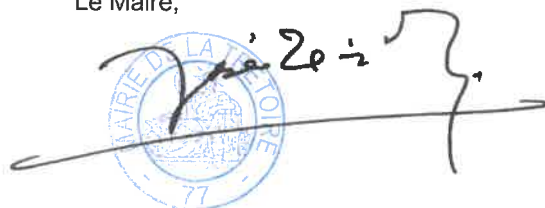
- Le Maire tient à remercier Sylvie CHAPON et Sylvie SADRIN pour leur implication dans l'organisation des colis des personnes âgées et de la fête de Noël pour les enfants qui aura lieu le 12 décembre.
- Le Maire remercie également les membres du Conseil présents à cette manifestation et leurs

- participations à la distribution des colis.
- Le Maire informe le Conseil Municipal que du sel de déneigement sera proposé aux habitants de la commune dans les premiers jours de janvier.
 - Le Maire informe que la Mairie a reçu une demande de remplacement d'un poteau dans la sente de Launoy.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h05.

Fait à LA TRETOIRE

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA TRETOIRE' around the perimeter and the number '77' at the bottom. The signature is stylized and partially obscures the stamp.

